



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

PROCES-VERBAL SYNTHETIQUE
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 23 AVRIL 2014

L'an Deux Mille Quatorze, le vingt-trois avril , à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Communautaire se sont assemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Président,

MORISSET Jérôme

SOMMAIRE

QUESTIONS DIVERSES 14

M. LE PRESIDENT donne lecture au Conseil Communautaire des décisions qu'il a prises le mois précédent dans le cadre de ses délégations, et demande si celles-ci suscitent des questions.

O
O O
O

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Sont installés dans leur fonction de membres du Conseil Communautaire :

Commune d'Adilly

Délégué titulaire : M. Ludovic HERAULT

Délégué suppléant : M. Bruno GRELLIER

Commune d'Allonne

Déléguée titulaire : M. Emmanuel ALLARD

Délégué suppléant : M. Michel AIRAULT

Commune d'Amailoux

Délégués titulaires : Mme Nathalie BRESCIA et M. Patrick LIAUD

Commune d'Aubigny

Déléguée titulaire : M. Daniel MALVAUD

Délégué suppléant : Mme Béatrice RENOUX

Commune d'Azay-sur-Thouet

Délégué titulaire : M. Jean-Michel RENAULT et Mme Eliane FAZILLEAU

Commune de Chantecorps

Délégué titulaire : M. Michel PELEGRIN

Délégué suppléant : M. Stéphane FERREIRA

Commune de Châtillon-sur-Thouet

Délégués titulaires : M. Jean-Michel MORIN, Mme Anne-Marie POINT, M. Claude DIEUMEGARD et Mme RINSANT Martine

Commune de Coutières

Délégué titulaire : M. Nicolas GAMACHE

Délégué suppléant : M. Mickaël SICAUD

Commune de Doux

Délégué titulaire : M. Lucien JOLIVOT

Délégué suppléant : M. Serge BERNARDEAU

Commune de Fénerly

Déléguée titulaire : Mme Sybille MARY

Délégué suppléant : M. Jean-Claude VERDON

Commune de Fomperron

Délégué titulaire : M. Serge BOUTET

Déléguée suppléante : Mme Marie-Renée MONNET

Commune de Gourgé

Délégué titulaire : M. Gilles HAMEL, M. Joël AUBIN

Commune de La Chapelle-Bertrand

Déléguée titulaire : Mme Dominique MARTIN
Déléguée suppléante : Mme Sylvie PAITRAULT

Commune de La Ferrière-en-Parthenay

Délégué titulaire : M. Guillaume CLEMENT
Déléguée suppléante : Mme Nathalie VERGER

Commune de Lageon

Délégué titulaire : M. Jean-Yann MARTINEAU
Délégué suppléante : Mme Frédérique SALVEZ

Commune de La Peyratte

Délégués titulaires : M. Jean-Claude GUERIN et Mme Magalie BEAUFORT

Commune de Le Retail

Déléguée titulaire : Mme Véronique GILBERT
Délégué suppléant : M. Michel SOUCHET

Commune de Les Forges

Délégué titulaire : M. Thierry PARNAUDEAU
Délégué suppléant : M. Nicolas MOREAU

Commune de Le Tallud

Délégués titulaires : M. Didier VOY, Mme Catherine THIBAUT et M. Philippe CHARON

Commune de Lhoumois

Délégué titulaire : M. Jean PILLOT
Déléguée suppléante : Mme Chantal GOULET

Commune de Ménigoute

Délégués titulaires : M. Didier GAILLARD et M. Gérard SAINT-LAURENT

Commune d'Oroux

Déléguée titulaire : M. Mickaël CHARTIER
Délégué suppléant : M. Freddy DUBOIS

Commune de Parthenay

Délégués titulaires : M. Xavier ARGENTON, Mme Béatrice LARGEAU, M. François GILBERT, Mme Françoise PRESTAT-BERTHELOT, M. Laurent ROUVREAU, Mme Laurence VERDON, M. Nicolas GUILLEMINOT, Mme Nicole LAMBERT, M. Patrick DEVAUD, Mme Dominique TEZENAS DU MONTCEL, M. Daniel LONGEARD, Mme Françoise BELY, M. Jean-Paul GARNIER et Mme Magaly PROUST

Commune de Pompaire

Délégués titulaires : M. Jacques DIEUMEGARD, Mme Emmanuelle TORRE et Jean-Paul CHAUSSONEAUX

Commune de Pougne-Hérisson

Délégué titulaire : M. Guillaume MOTARD
Déléguée suppléante : Mme Amandine DUGUET

Commune de Pressigny

Délégué titulaire : M. Hervé DE TALHOUET-ROY
Délégué suppléant : M. Michel RAVAILLAULT

Commune de Reffannes

Délégué titulaire : M. Michel ROY
Délégué suppléant : M. Christophe MAJOU

Commune de Saint-Aubin-le-Cloud

Délégués titulaires : M. Alain PIED, Mme Fridoline REAUD, M. Hervé-Loïc BOUCHER

Commune de Saint-Germain-de-Longue-Chaume

Délégué titulaire : M. Bernard MIMEAU

Délégué suppléant : M. Philippe GUIGNARD

Commune de Saint-Germier

Délégué titulaire : M. Jean-François LHERMITTE

Déléguée suppléante : Mme Maryline BERTRAND

Commune de Saint-Martin-du-Fouilloux

Délégué titulaire : M. Patrice BERGEON

Délégué suppléant : M. Laurent MAROLLEAU

Commune de Saurais

Délégué titulaire : M. Louis-Marie GUERINEAU

Déléguée suppléante : Mme Corinne MICHEL

Commune de Secondigny

Délégués titulaires : M. DUFOUR, Mme Danièle SOULARD et M. Gérard VITRE

Commune de Thénezay

Délégués titulaires : Mme Véronique CORNUAULT et M. Thierry PASQUIER

Commune de Vasles

Délégués titulaires : Mme Marie-Angèle PIED, M. Pascal BLOT et M. Mickaël TIFFENEAU

Commune de Vausseroux

Délégué titulaire : M. Philippe ALBERT

Déléguée suppléante : Mme Sylvie AUBINEAU

Commune de Vautebis

Délégué titulaire : M. Jean-Michel MENANT

Délégué suppléant : M. Philippe PAIN

Commune de Vernoux-en-Gâtine

Déléguée titulaire : Mme Françoise BABIN

Délégué suppléante : M. Michel CADET

Commune de Viennay

Délégués titulaires : M. Christophe MORIN et Mme Sylvie SONG

ELECTION DU PRESIDENT

Il est proposé au Conseil Communautaire d'élire son (sa) Président(e), conformément à l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Candidats : M. Xavier ARGENTON, Mme Magaly PROUST

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....72

Nombres de suffrages déclarés nuls	3
Suffrages exprimés.....	69
Xavier ARGENTON.....	48
Magaly PROUST.....	21
Majorité absolue.....	35

M. Xavier ARGENTON, ayant obtenu 48 voix, soit la majorité absolue, est proclamé Président et immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Aux termes de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci.

Le Conseil Communautaire étant composé de 72 délégués, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ne peut donc élire plus de 14 vice-présidents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 64 voix pour, 5 contre et 3 abstentions, fixe le nombre de vice-présidents à 14.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Il est proposé au Conseil Communautaire d'élire ses Vice-Présidents au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu. Le rang des vice-présidents résulte de l'ordre de leur élection.

Candidat à la 1^{ère} Vice-Présidence : M. Didier GAILLARD

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	72
Nombres de suffrages déclarés nuls	9
Suffrages exprimés.....	63
Majorité absolue.....	32

M. Didier GAILLARD, ayant obtenu 63 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé.

Candidate à la 2^{ème} Vice-Présidence : Mme Véronique GILBERT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	72
Nombres de suffrages déclarés nuls	6
Suffrages exprimés.....	66
Véronique GILBERT.....	65
Serge BOUTET.....	1
Majorité absolue.....	34

Mme Véronique GILBERT, ayant obtenu 65 voix, soit la majorité absolue, est proclamée 2^{ème} Vice-Présidente et immédiatement installée.

Candidat à la 3^{ème} Vice-Présidence : M. Claude DIEUMEGARD

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	72
Nombres de suffrages déclarés nuls	7
Suffrages exprimés.....	65
Claude DIEUMEGARD.....	64
Nathalie BRESCIA.....	1
Majorité absolue.....	33

M. Claude DIEUMEGARD, ayant obtenu 64 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Candidate à la 4^{ème} Vice-Présidence : Mme Véronique CORNUAULT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	72
Nombres de suffrages déclarés nuls	5
Suffrages exprimés.....	67
Majorité absolue.....	34

Mme Véronique CORNUAULT, ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est proclamée 4^{ème} Vice-Présidente et immédiatement installée.

Candidat à la 5^{ème} Vice-Présidence : M. Christophe MORIN

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	72
Nombres de suffrages déclarés nuls	8
Suffrages exprimés.....	64
Majorité absolue.....	33

M. Christophe MORIN, ayant obtenu 64 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 5^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Candidats à la 6^{ème} Vice-Présidence : M. Guillaume MOTARD, Mme Danièle SOULARD

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	72
Nombres de suffrages déclarés nuls	9
Suffrages exprimés.....	63
Guillaume MOTARD.....	51
Danièle SOULARD.....	11
Fridoline REAUD.....	1
Majorité absolue.....	32

M. Guillaume MOTARD, ayant obtenu 51 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 6^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Candidats à la 7^{ème} Vice-Présidence : M. François GILBERT, Mme Marie-Angèle PIED

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	72
Nombres de suffrages déclarés nuls	3
Suffrages exprimés.....	69
François GILBERT	44
Marie-Angèle PIED	25

Majorité absolue.....35

M. François GILBERT, ayant obtenu 44 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 7^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Candidat à la 8^{ème} Vice-Présidence : M. Hervé-Loïc BOUCHER

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....72
 Nombres de suffrages déclarés nuls 19
 Suffrages exprimés.....53
 Hervé-Loïc BOUCHER.....52
 Serge BOUTET.....1
 Majorité absolue.....27

M. Hervé-Loïc BOUCHER, ayant obtenu 52 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 8^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Candidates à la 9^{ème} Vice-Présidence : Mmes Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Magaly PROUST

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....72
 Nombres de suffrages déclarés nuls 3
 Suffrages exprimés.....69
 Françoise PRESTAT-BERTHELOT ...41
 Magaly PROUST.....27
 Serge BOUTET.....1
 Majorité absolue.....35

Mme Françoise PRESTAT-BERTHELOT, ayant obtenu 41 voix, soit la majorité absolue, est proclamée 9^{ème} Vice-Présidente et immédiatement installée.

Candidat à la 10^{ème} Vice-Présidence : M. Jacques DIEUMEGARD

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....72

Nombres de suffrages déclarés nuls	4
Suffrages exprimés.....	68
Majorité absolue.....	35

M. Jacques DIEUMEGARD, ayant obtenu 68 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 10^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Candidats à la 11^{ème} Vice-Présidence : MM. Nicolas GAMACHE, Serge BOUTET

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	72
Nombres de suffrages déclarés nuls	5
Suffrages exprimés.....	67
Nicolas GAMACHE	55
Serge BOUTET.....	12
Majorité absolue.....	34

M. Nicolas GAMACHE, ayant obtenu 55 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 11^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Candidat à la 12^{ème} Vice-Présidence : MM. Didier VOY, Jean-Paul GARNIER

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	72
Nombres de suffrages déclarés nuls	2
Suffrages exprimés.....	70
Didier VOY.....	44
Jean-Paul GARNIER.....	26
Majorité absolue.....	36

M. Didier VOY, ayant obtenu 44 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 12^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Candidat à la 13^{ème} Vice-Présidence : M. Laurent ROUVREAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	72
Nombres de suffrages déclarés nuls	11
Suffrages exprimés.....	61
Laurent ROUVREAU	58
Serge BOUTET.....	3
Majorité absolue.....	31

M. Laurent ROUVREAU, ayant obtenu 58 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 13^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Candidat à la 14^{ème} Vice-Présidence : M. Louis-Marie GUERINEAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	72
Nombres de suffrages déclarés nuls	22
Suffrages exprimés.....	50
Louis-Marie GUERINEAU	48
Jean-Claude GUERIN.....	1
Jean-Paul GARNIER.....	1
Majorité absolue.....	26

M. Louis-Marie GUERINEAU, ayant obtenu 48 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 14^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

FORMATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrit que : « Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ».

Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer le nombre de membres du Bureau Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 66 voix pour, 5 contre et 1 abstention, décide que le Bureau Communautaire est composé de 21 membres : le Président, de l'ensemble des Vice-Présidents, ainsi que les 6 conseillers délégués suivants :

Candidate au Bureau : Mme Dominique TEZENAS DU MONTCEL

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	72
Nombres de suffrages déclarés nuls	15
Suffrages exprimés.....	57
Dominique TEZENAS DU MONTCEL.....	56
Didier GAILLARD.....	1
Majorité absolue.....	29

Mme Dominique TEZENAS DU MONTCEL, ayant obtenu 56 voix, soit la majorité absolue, est désignée membre du Bureau Communautaire.

Candidat au Bureau : M. Hervé DE TALHOUE-ROY

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	72
Nombres de suffrages déclarés nuls	11
Suffrages exprimés.....	61
Hervé DE TALHOUE-ROY.....	57
Didier GAILLARD.....	4
Majorité absolue.....	31

M. Hervé DE TALHOUE-ROY, ayant obtenu 57 voix, soit la majorité absolue, est désigné membre du Bureau Communautaire.

Candidat au Bureau : M. Gérard VITRE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	72
Nombres de suffrages déclarés nuls	23
Suffrages exprimés.....	49
Gérard VITRE	44
Didier GAILLARD.....	4
Marie-Angèle PIED.....	1
Majorité absolue.....	25

M. Gérard VITRE, ayant obtenu 44 voix, soit la majorité absolue, est désigné membre du Bureau Communautaire.

Candidat au Bureau : M. Emmanuel ALLARD

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	72
Nombres de suffrages déclarés nuls	10
Suffrages exprimés.....	62
Emmanuel ALLARD	60
François GILBERT.....	1
Marie-Angèle PIED.....	1
Majorité absolue.....	32

M. Emmanuel ALLARD, ayant obtenu 60 voix, soit la majorité absolue, est désigné membre du Bureau Communautaire.

Candidat au Bureau : M. Patrick DEVAUD

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	72
Nombres de suffrages déclarés nuls	29
Suffrages exprimés.....	43
Patrick DEVAUD.....	35
Serge BOUTET.....	4
Didier GAILLARD.....	1
Hervé DE TALHOUET-ROY.....	1
Hervé-Loïc BOUCHER.....	1
Jean-Claude GUERIN.....	1
Majorité absolue.....	22

M. Patrick DEVAUD, ayant obtenu 35 voix, soit la majorité absolue, est désigné membre du Bureau Communautaire.

Candidate au Bureau : Mme Béatrice LARGEAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	72
Nombres de suffrages déclarés nuls	13
Suffrages exprimés.....	59
Béatrice LARGEAU..	53
Serge BOUTET.....	1
Véronique CORNUAULT.....	2
Marie-Angèle PIED.....	2
Françoise BELY.....	1
Majorité absolue.....	30

Mme Béatrice LARGEAU, ayant obtenu 53 voix, soit la majorité absolue, est désignée membre du Bureau Communautaire.

DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vu les articles L5211-9 et L5211-10 du CGCT, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déléguer au Bureau Communautaire le pouvoir de prendre toute décision pour :

- 1) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires,
- 2) la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant compris entre 90 000 € HT et 207 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3) passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5) l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 15 000 € ;
- 6) l'aliénation de gré à gré des biens immobiliers non affectés au service public jusqu'à 15 000 € ;
- 7) régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté sauf dans les cas où ces accidents donnent lieu à des poursuites pénales.

DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU (A LA) PRESIDENT(E) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vu les articles L5211-9 et L5211-10 du CGCT, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déléguer au Président le pouvoir de prendre toute décision pour :

- 1) la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2) négocier, signer et exécuter toute convention de partenariat d'une valeur inférieure à 15 000 € ;
- 3) la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4) intenter, au nom de la Communauté de Communes, les actions en justice ou défendre la Communauté de communes dans toutes les actions intentées contre elles devant toutes les juridictions et à tout degré d'instance ;
- 5) le recrutement d'agents non titulaires sur des emplois permanents dans les conditions fixées par les articles 3-1 et 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ou en cas de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- 6) le recrutement d'agents non titulaires sur des emplois non permanents pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi précitée et dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- 7) créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires et de conclure les conventions de dépôt de billetteries ;
- 8) fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 9) retirer les courriers recommandés et tout document adressé par voie postale à la Communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide également que ces attributions déléguées au Président fassent l'objet de sa part d'une subdélégation aux Vice-Présidents, ainsi qu'au Directeur Général des Services, conformément à l'article L5211-9 alinéa 3 du CGCT.

O
O O
O

QUESTIONS DIVERSES

Fin à h .

Le compte rendu sommaire du Conseil Communautaire a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du Cliquez ici pour entrer une date. au Cliquez ici pour entrer une date..

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le PRESIDENT ;

Les MEMBRES ;